



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 29 mars, 2021 à 18h37 à distance et conformément à l'arrêté ministériel concernant les séances de conseils municipaux à distance, sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Anne Bélisle et monsieurs les conseillers Luc Thivierge et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Joanne Owens, Directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente, agit à titre de greffière et avise le Conseil que :

- La réunion (sur Zoom) est enregistrée tel que prescrit par la loi et que cet enregistrement sera disponible pour les citoyennes et citoyens sur le site web de la Municipalité.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021 -1**

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance extraordinaire à 18h37 après constatation du quorum.

# 71-03-2021

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021 - 2**

Séance extraordinaire du Conseil – 29 mars 2021

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 mars 2021;
2. Adoption de l'ordre du jour du 29 mars 2021;
3. Réception avis de convocation – séance extraordinaire
4. Dérogation mineure Chemin Taylor
5. Dépôt du projet de règlement de financement pour la rétrocaveuse (backhoe)
6. Demande au conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs – Maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sans modification de ses effectifs
7. Achat de cagoules pour le service incendie
8. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement et Accélération
9. Projet pilote pour le poste de coordonnateur des travaux publics
10. Échanges de services municipaux
11. Période de questions
12. Clôture de la séance extraordinaire du 29 mars 2021
13. Levée de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 29e jour du mois de mars 2021 ;

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer

**APPUYÉ** par conseiller Luc Thivierge

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

**Adoptée**



**RÉCEPTION AVIS DE CONVOCATION -- SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE - 3**

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 29 mars 2021 conformément au code municipal du Québec et sont d'accord pour poursuivre cette séance extraordinaire.

---

# 72-03-2021

**DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 595 207 et 5 595 209, SITUÉ  
SUR LE CHEMIN TAYLOR - 4**

**ATTENDU QU'UNE** demande de dérogation mineur pour autoriser l'installation d'un champ d'épuration à 2 mètres de la ligne de propriété avant au lieu de 9 mètres.

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

**ATTENDU QUE** le propriétaire du chemin Taylor est favorable à la dérogation mineure.

**ATTENDU QUE** la dérogation est conforme Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2R22).

**ATTENDU QUE** pour les raisons ci-dessus, le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure pour les lots 5 595 207 et 5 595 209, situé sur le chemin Taylor.

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer

**APPUYÉ** par conseillère Anne Bélisle

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil d'accepter la dérogation mineure pour les lots 5 595 207 et 5 595 209

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	x			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	x			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	x			
<b>Anne Bélisle</b>	Siège # 3	x			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	x			
<b>Vacant</b>	Siège # 5				
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	x			

**Adoptée**

---

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE FINANCEMENT POUR LA  
RÉTROCAVEUSE (BACKHOE) - 5**

Il est, par la présente, déposé par la Mairesse Carole Robert, le projet du règlement numéro #01-2021 règlement d'emprunt pour le financement de la rétrocaveuse (Backhoe) pour un montant de 218,468\$ plus taxes, qui sera adopté à une séance subséquente. Toutes les questions à ce sujet peuvent être envoyées à [Direction@lowquebec.ca](mailto:Direction@lowquebec.ca).



# 73-03-2021

**DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOPFEU  
AINSI QU'AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES  
PARCS – MAINTIEN DE LA BASE PRINCIPALE DE LA SOPFEU  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-  
GATINEAU SANS MODIFICATION DE SES EFFECTIFS - 6**

**ATTENDU QUE** la publication récente de l'indice de vitalité économique par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle classe la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau 102e sur 104 MRC au Québec;

**ATTENDU QUE** pour concevoir cet indice, trois indicateurs sont pris en compte, notamment le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);

**ATTENDU QUE** la MRC travaille en collaboration avec les employeurs de la région pour tenter de maintenir en emploi le plus de travailleurs possibles, particulièrement en contexte de pandémie, mais également afin de réussir à contrer ce faible indice de vitalité;

**ATTENDU QUE** parmi les employeurs importants de la région, la MRC peut compter sur la présence d'une base principale de la SOPFEU sur le territoire val-gatinois, laquelle embauche de nombreux employés représentant une masse salariale de plus de 4 millions de dollars;

**ATTENDU QU'**outre les emplois créés, la présence de cette base principale est également profitable pour de nombreuses entreprises de la région en raison des achats et services effectués pour son fonctionnement;

**ATTENDU QUE** les infrastructures de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM), situées aux abords de la SOPFEU, permettent à cette base principale d'être optimale pour la réalisation des responsabilités qui lui sont dévolues et que les statistiques opérationnelles démontrent le grand niveau d'activités annuelles s'y déroulant;

**ATTENDU QUE** la récente décision du conseil d'administration de la SOPFEU de revoir sa structure organisationnelle, en retirant le titre de base principale de la SOPFEU à Maniwaki et en transférant la direction de cette base à Val-d'Or;

**ATTENDU QUE** la densité en zone urbaine et semi-urbaine du secteur sud du territoire desservi par la base de Maniwaki et que cette proximité est nécessaire à la protection des personnes et des biens matériels;

**ATTENDU QU'**une partie de l'ouest du Québec, la réserve faunique La Vérendrye vers le sud du réservoir Gouin ainsi que le territoire des Laurentides sont couverts à 30% par la base de Maniwaki, comparativement à 18% pour la base de Val-d'Or;

**ATTENDU QUE** le peu d'informations obtenues du conseil d'administration à ce jour, mise à part qu'il n'y aurait pas, pour le moment, de changement au fonctionnement interne, ce qui est cependant mis en doute par plusieurs acteurs concernés par le dossier;

**ATTENDU QUE** les demandes antérieures maintes fois adressées par les représentants politiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour le maintien d'une base principale de la SOPFEU sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la volonté du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et l'engagement des élus, de la population, de la communauté d'affaires de la MRC et de l'affiliation du syndicat Unifor à se mobiliser pour éviter toute restructuration qui viendrait abolir ou prévoir la relocalisation de postes actuellement établis à Maniwaki et pour, encore une fois, réitérer que la base principale et toutes ses activités doivent demeurer en sol val-gatinois;

**ATTENDU QUE** l'engagement du premier ministre François Legault, à l'occasion d'une rencontre tenue le 3 juillet 2020 en Outaouais, à poursuivre le travail de décentralisation des services vers les régions rurales;



**ATTENDU QUE** la réponse négative adressée au Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau suite à l'adoption de la résolution 2017-R-AG147, demandant qu'un siège puisse être réservé à un représentant de la MRC au conseil d'administration de la SOPFEU;

**ATTENDU QUE** la mise en place d'un comité d'urgence MRCVG et la recommandation d'octroi de mandat à la préfète pour réaliser toutes les actions nécessaires auprès des autorités compétentes dans ce dossier.

**ATTENDU QUE** la recommandation et la position unanime des membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier.

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge

**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice

**ET IL EST RÉSOLU** par les membres présents du Conseil,

- De demander au conseil d'administration de la SOPFEU de maintenir le statut de base principale à Maniwaki et de conserver toutes les activités qui y sont actuellement réalisées, sans modification de ses activités ni abolition ou relocalisation de postes;
- De demander à nouveau qu'un poste soit réservé pour un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SOPFEU;
- De demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'intervenir afin d'empêcher tout changement à la structure qui viendrait impacter le statut actuel de la base principale de la SOPFEU à Maniwaki;
- De mandater la préfète, Mme Chantal Lamarche, pour réaliser toutes les actions et faire toutes les représentations nécessaires auprès des autorités concernées dans ce dossier et de procéder à la création d'un comité d'urgence pour l'accompagner dans ce mandat;
- De transmettre copie de la présente résolution à M. François Legault, premier ministre, ainsi qu'à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais et à M. Robert Bussière, député de Gatineau;
- De transmettre copie de la présente résolution pour appui aux municipalités locales de la MRCVG, aux MRC de l'Outaouais, à la Ville de Gatineau, à la MRC Antoine-Labelle, à la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau, au Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg, au conseil d'administration de la RIAM, à la Conférence des préfets de l'Outaouais ainsi qu'aux députés de l'Outaouais.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	x			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège #1	x			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	x			
<b>Anne Bélisle</b>	Siège # 3	x			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	x			
<b>Vacant</b>	Siège # 5				
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	x			

**Adoptée**

# 74-03-2021

**ACHAT DE CAGOULES POUR LE SERVICE INCENDIE - 7**

**ATTENDU QUE** le service d'incendie ne dispose pas assez de cagoules pour tous les pompiers;

**ATTENDU QUE** les pompiers se les prêtent quand certains sont au lavage ;

**ATTENDU** les risques liés au COVID 19 de partager leurs cagoules;

Page 4 of 7

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.  
In case of discrepancy, the French version shall prevail.



**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseiller Ghyslain Robert

**ET IL EST RÉSOLU** par les membres présents du Conseil d'autoriser l'achat de 40 cagoules pour un montant maximum de \$2079.60 plus taxe pour que tous les pompiers aient une cagoule de rechange lorsque l'autre est au lavage.

**QUE** le poste budgétaire pour dépenses liées au COVID soit imputer.

Poste budgétaire : 02 130 01 691  
(COVID)

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

**Adoptée**

# 75-03-2021

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - 8**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Canton de Low a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Canton de Low s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Canton de Low choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux

**ATTENDU QUE** la Directrice générale, Joanne Owens, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

**Par conséquent**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseiller Ghyslain Robert

**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	x			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	x			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	x			
<b>Anne Bélisle</b>	Siège # 3	x			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	x			
<b>Vacant</b>	Siège # 5				
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	x			

**Adoptée**

# 76-03-2021

**PROJET PILOTE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS - 9**

**ATTENDU** le besoin de coordination et de planification nécessaires pour maximiser l'efficacité du travail effectué par l'équipe de la voirie;

**ATTENDU** l'importance des travaux de la voirie prévus pour 2021;

**ATTENDU QUE** le comité des travaux publics recommande l'embauche d'un coordonnateur des travaux publics au sein de notre équipe de la voirie actuelle, et ce dans le cadre d'un projet pilote jusqu'au 30 juin 2021;

**ATTENDU QUE** le comité des travaux publics recommande M. Ryan Draper pour le poste de coordonnateur des travaux publics sur une base d'essai;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseiller Ghyslain Robert

**ET IL EST RÉSOLU** par les membres présents du Conseil d'affecter M. Ryan Draper pour le poste de coordonnateur des travaux publics sur une base d'essai jusqu'au 30 juin 2021, et autorise la directrice générale, Joanne Owens, avec le comité de la voirie d'établir la description de tâches pour M. Ryan Draper ainsi qu'une augmentation de salaire en lien avec l'augmentation des responsabilités;

**ET** si la période d'essai ne fonctionne pas pour l'une ou l'autre des parties, M. Draper peut reprendre son ancien poste au sein de l'équipe des travaux publics.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	x			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	x			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	x			
<b>Anne Bélisle</b>	Siège # 3	x			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	x			
<b>Vacant</b>	Siège # 5				
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	x			

**Adoptée**

# 77-03-2021

**ÉCHANGES DE SERVICES MUNICIPAUX – 10**

**ATTENDU QUE** le conseil démontre son intérêt à réduire des coûts et maximiser l'efficacité des services pour la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y possibilité d'échanger des services municipaux entres les municipalités de Denholm, Kazabazua, Lac Sainte-Marie et Low;

**PAR CONSÉQUENT**, il est  
**PROPOSÉ** par conseillère Anne Bélisle



**APPUYÉ** par conseiller Ghyslain Robert

**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil, d'autoriser la mairesse, les membres du conseil et la directrice générale, à engager avec les municipalités participantes afin d'approfondir de quels services municipaux pourraient être considéré dans ces échanges municipaux et aussi de voir à la vision de chaque municipalité avant de s'engager monétairement;

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	x			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	x			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	x			
<b>Anne Bélisle</b>	Siège # 3	x			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	x			
<b>Vacant</b>	Siège # 5				
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	x			

**Adoptée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS - 11**

**# 78-03-2021**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS - 12**

**PAR CONSÉQUENT** il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice

**ET RÉSOLU** le Conseil municipal clôture la séance extraordinaire du 29 mars 2021 à 18h52

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Anne Bélisle</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Vacant</b>	Siège # 5				
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	x			

**Adoptée**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021 - 13**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lèvent la séance extraordinaire du 29 mars 2021

  
Joanne Owens  
Directrice General et secrétaire-trésorière

  
Carole Robert  
Mairesse

